

Commune de Mertzwiller



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 2025

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Date de convocation : 21 octobre 2025

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 17
Quorum : 9

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-42_2025DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 7
Procurations : 5

Présents :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire
Mme Valérie DENNI - Mme Dominique KERN — Adjointes
Mmes Sylvia ANDLAUER - Armelle WAECHTER - Martine WALTER
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMAN - Pierre ROESSNER -

Absents/Excusés :

Mmes Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER : *procuration M. SCHWEIGHOFFER* -
Annick SANDEL : *procuration Mme DENNI* - Véronique TONI
Mme Claudia ZIMMER : *procuration à Mme KERN*
MM. Stéphane LE RAY : *procuration Mme WAECHTER* - Daniel SCHALBER : *procuration M. GRAF*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 15 H 04.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 17 octobre 2025, le conseil municipal, conformément à l'article L.2541-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Désignation du secrétaire de séance :

VU les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance.

M. le Maire propose Mme Denni comme secrétaire de séance.
Cette proposition est rejetée par 9 voix contre (Mme Kern + Mme Zimmer par procuration, Mme Waechter + M. Leray par procuration, Mme Walter, M. Graf + M. Schalber par procuration – M. Gunckel – M. Rosenmann).

M. le Maire en prend acte et demande s'il y a des volontaires. Mme Walter se propose.

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-42_2025DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Les membres du conseil municipal désignent Mme Walter comme secrétaire de séance par 11 voix pour, 2 voix contre (Mme Denni + Mme Sandel par procuration), 2 abstentions (M. Schweighoffer + Mme Ketterer par procuration).

42/2025 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 juin 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les délibérations du Conseil Municipal du 24 juin 2025 par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Andlauer), 2 abstentions (Mme Denni + Mme Sandel par procuration).

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 31 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine WALTER

Michel SCHWEIGHOEFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Mertzwiller, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

067-216702910-20251027-42_2025-DE
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Commune de Mertzwiller



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 2025

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Date de convocation : 21 octobre 2025

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 17
Quorum : 9

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-43_2025DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 7
Procurations : 5

Présents :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire
Mme Valérie DENNI - Mme Dominique KERN — Adjointes
Mmes Sylvia ANDLAUER - Armelle WAECHTER - Martine WALTER
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMAN - Pierre ROESSNER -

Absents/Excusés :

Mmes Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER : *procuration M. SCHWEIGHOFFER* -
Annick SANDEL : *procuration Mme DENNI* - Véronique TONI
Mme Claudia ZIMMER : *procuration à Mme KERN*
MM. Stéphane LE RAY : *procuration Mme WAECHTER* - Daniel SCHALBER : *procuration M. GRAF*

43/2025 - Décisions prises par le maire en vertu des délégations accordées par le conseil municipal du 23 juin 2020 complété par délibération du 30 juin 2022 en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Alinéa 4 : En matière de passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée

Date	Objet de la décision
16/06/2025	Signature d'un devis avec Enov'Alsace pour les travaux de nettoyage de fin de chantier de la Maison de Santé Pluriprofessionnel pour un montant de 6 096.- € TTC.
18/06/2025	Signature d'un devis avec TRS Sonorisation pour la sono de l'expo Mertzwil'Air pour un montant de 408.- € TTC.

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-43_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

18/06/2025	Signature d'un devis avec TRS Sonorisation pour la sono du feu d'artifice du 13 juillet pour un montant de 1 482.- € TTC.
19/06/2025	Signature d'une proposition technique et financière de Strasbourg Electricité Réseaux pour le raccordement électrique de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, pour un montant de 3 894.56 € TTC.
19/06/2025	Signature d'un devis pour la réalisation de travaux de génie civil avec ALTITUDE INFRA pour le raccordement à la fibre de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, pour un montant de 5 241.60 € TTC.
19/06/2025	Signature d'une proposition technique et financière de Strasbourg Electricité Réseaux pour le raccordement électrique des panneaux photovoltaïques, pour un montant de 8 907.68 € TTC.
19/06/2025	Signature d'un devis avec Sève d'Alsace pour le démontage de six arbres impasse du Breitenbruch pour un montant de 2 100.- € TTC
23/06/2025	Signature d'un devis avec A.A.E. pour l'achat de 2 chariots de service pour l'Espace Stéphane Grappelli pour un montant de 708.- € TTC
23/06/2025	Signature d'un devis avec CEGELAN pour la fourniture et la pose d'une liaison radio endommagée suite au sinistre de décembre 2024 rue de Bitche pour un montant de 6 059.02 € TTC
23/06/2025	Signature d'un devis complémentaire pour la solution de vidéoprotection avec l'achat d'un onduleur 850Va rackable au niveau de la baie de brassage de la mairie, avec Dycal (prestataire technique : Horizon IT 360 Digital Sécurité Cyber) pour 804.- € TTC
27/06/2025	Signature d'un devis avec SATD pour la fourniture et la pose d'un complément de jeux pour l'aire de jeux du Centre Vert pour un montant de 26 331.60 € TTC
30/06/2025	Signature d'un devis avec WACKERMANN la mise aux normes de l'alarme incendie de l'école élémentaire suite au passage de la commission de sécurité pour 19 552.75 € TTC
01/07/2025	Signature d'un devis avec EG SIGNALISATION pour des panneaux entrée et sortie d'agglomération pour la rue de Mietesheim pour un montant de 1 009.20 € TTC
03/07/2025	Signature d'un devis avec Entreprise PAUTLER pour mise en place de projecteurs led dans le gymnase de l'Espace Grappelli pour un montant de 22 976.40 € TTC
03/07/2025	Signature d'un devis avec Entreprise PAUTLER pour la création d'une alimentation électrique pour caméra – Rue Louis Pasteur - pour un montant de 1 678.- € TTC
07/07/2025	Signature d'un devis avec Gustave Muller TerraGreen pour l'achat de traverses en chêne pour réparer les bancs et tables de piques niques de la commune pour un montant de 1 200.- € TTC

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-43_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

29/07/2025	Signature d'un devis avec Solar Protec pour le remplacement d'un capteur vente aux BSO de l'école élémentaire pour un montant de 888.- € TTC.
29/07/2025	Signature d'un devis avec Espace Wendling pour la réparation de la chaudière de l'école du centre pour un montant de 2 029.44 € TTC.
01/08/2025	Signature d'un devis pour la solution de vidéoprotection avec l'achat et l'installation d'une batterie d'alimentation du lampadaire rue de Mietesheim avec Dycal (prestataire technique : Horizon IT 360 Digital Sécurité Cyber) pour 4 378.80 € TTC
01/08/2025	Signature de plusieurs devis pour des goodies et polos pour l'inauguration de la Maison de Santé Professionnelle chez Objetrama pour un montant de 1 259.52 € TTC
01/08/2025	Signature d'un devis avec DJ SIMO pour une animation DJ pour l'inauguration de la Maison de Santé Professionnelle un montant de 800.- € TTC
04/08/2025	Signature de plusieurs devis pour les boissons pour l'inauguration de la Maison de Santé Professionnelle chez Sainte Joie de Bergheim pour 777.60 € TTC et Boissons Hetzel de Lembach pour 160.- € TTC.
08/08/2025	Signature d'un devis avec Pâtisserie Maxime de Haguenau pour les amuses bouches pour l'inauguration de la Maison de Santé Professionnelle 877.50 € TTC.
11/08/2025	Signature d'un devis avec Cube Toitures pour la réparation de la fuite sur la toiture du bâtiment Caserne/Ateliers pour un montant de 3 422.26 € TTC
11/08/2025	Signature d'un devis avec ORAPI pour l'achat de 2 aspirateurs à batterie 976.80 € TTC
22/08/2025	Signature d'un devis avec RUFFENACH pour l'achat d'un désherbeur de voirie à brosse rotative sur roues.
25/08/2025	Signature d'un devis avec Entreprise PAUTLER pour le déplacement et la repose d'un candélabre rue des Jardins pour un montant de 2 208.91 € TTC
26/08/2025	Signature d'un devis avec CIM INCENDIE pour la maintenance du système de désenfumage naturel des bâtiments communaux pour un montant de 784.20 € TTC
29/08/2025	Signature d'un devis avec Entreprise PAUTLER pour le remplacement d'un candélabre rouillé rue de la Forêt pour un montant de 2 059.56 € TTC
02/09/2025	Signature d'un devis avec JET Clôtures pour la mise en place d'un escalier en béton préfabriqué avec garde-corps pour le bassin de rétention du terrain de foot pour un montant de 3 384.- € TTC.

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-43_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

10/09/2025	Signature d'un bon de commande avec Garage MUHLACH pour un véhicule Renault Master d'occasion pour un montant de 30 000.- € TTC
19/09/2025	Signature d'un devis avec CHRONOSYSTEME pour l'achat d'une plaque acrylique avec impression et kit de fixation pour le jumelage pour un montant de 492.- € TTC
19/09/2025	Signature d'un devis avec SUSS GARAGE pour la location d'un minibus pour le week-end du messti pour le jumelage pour un montant de 150.- € TTC
19/09/2025	Signature d'un devis avec NO LIMIT MADE IN ELSASS pour la réalisation d'un totem commémoratif en tôle avec blasons de Mertzwiller/Burghaun pour le jumelage pour un montant de 1 298.- € TTC
19/09/2025	Signature d'un devis avec CUBE TOITURES pour un chemisage d'un chéneau en résine armée à l'atelier municipal pour un montant de 3 971.44 € TTC
19/09/2025	Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Lot 2 – Gros œuvre avec Construction SUSS pour un montant de 6 521.40 € TTC
19/09/2025	Signature d'un avenant négatif n°1 au marché de travaux Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Lot 4 – Charpente bois avec KLIPFEL et Fils SAS pour un montant de -6 414.36 € TTC.
22/09/2025	Signature d'un avenant négatif n° 1 au marché de travaux Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Lot 7 – Menuiserie extérieure PVC avec Menuiserie GROSS SARL pour un montant de -407, 64 € TTC.
22/09/2025	Signature d'un avenant négatif n° 1 au marché de travaux Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Lot 8 – Menuiserie extérieure alu avec ATALU SAS pour un montant de -2 553.60 € TTC.
22/09/2025	Signature d'un avenant négatif n° 1 au marché de travaux Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Lot 9 – Plâtrerie/Isolation avec SAS OSTERMANN pour un montant de -5 166.46 € TTC.
25/09/2025	Signature d'un devis avec JET CLOTURES pour le remplacement des filets part-ballon abimés de la clôture du terrain pour un montant de 13 920.- € TTC
25/09/2025	Signature d'un devis avec INFOPY pour 2 téléphones de secours pompier pour l'Espace Stéphane Grappelli et l'école (demandé suite au passage de la commission de sécurité) pour un montant de 2 157.60 € TTC
25/09/2025	Signature d'un devis avec LETRAPUB pour le remplacement des panneaux directionnels commerçants situés rue de Bitche pour un montant de 12 100.- € TTC
25/09/2025	Signature d'un devis avec E'NERGYS pour le remplacement de l'automate et le poste GTB (Gestion Technique du Bâtiment) pour une optimisation de l'énergie de l'Espace Stéphane Grappelli pour un montant de 5 896.09 € TTC

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-43_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

25/09/2025	Signature d'un devis avec AAE pour l'achat de vaisselle pour l'Espace Stéphane Grappelli pour un montant de 13 829,62 € TTC
25/09/2025	Signature d'un devis avec BOSS DECOR pour l'installation de stores enrouleurs occultants pour la salle de sieste de l'école maternelle pour un montant de 1 720.- € TTC
25/09/2025	Signature d'un devis avec COMAT VALCO pour l'installation d'un abri bus rue de Neubourg pour un montant de 4 774.80 € TTC
25/09/2025	Signature d'un devis avec BERNER pour la fourniture de matériel d'entretien pour les ateliers pour un montant de 2 097.71 € TTC
29/09/2025	Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Lot n° 17 – Menuiserie intérieure avec Menuiserie ROHMER pour un montant de 4 256, 51 € TTC.
29/09/2025	Signature d'un avenant négatif n° 1 au marché de travaux Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Lot n° 14 – Chapes avec BERNECKER Décor pour un montant de -11 035.14 € TTC.
10/10/2025	Signature d'un devis pour la solution de vidéoprotection avec l'achat et l'installation de 35 caméras, de ponts radio avec Dycal (prestataire technique : Horizon IT 360 Digital Sécurité Cyber) pour 21 299.02 € et un contrat de location et de maintenance sur 63 mois avec un loyer trimestriel de 8 486.04 € TTC

Alinéa 5 : En matière de conclusion et de révision de louage de choses

Date	Objet de la décision
15/07/2025	Révision de loyer d'un logement F2 loué au 7 rue du Général Koenig de 58.75m². Le nouveau loyer révisé est de 621.90€/mois (ancien loyer 615.50€) à compter du 1 ^{er} août 2025
15/07/2025	Révision de loyer de locaux commerciaux loués au 29 rue de la Gare de 97.60m². Le nouveau loyer révisé est de 674.54€/mois (ancien loyer 700.00€) à compter du 1 ^{er} août 2025
01/08/2025	Signature d'un bail pour la location d'un logement F3 au 15 rue du Lin de 59 m², loyer mensuel de 660.00 €, hors charges
04/08/2025	Révision de loyer d'un logement F3 loué au 7 rue du Général Koenig de 63.15m². Le nouveau loyer révisé est de 565.37€/mois (ancien loyer 559.55€) à compter du 1 ^{er} septembre 2025

Date	Objet de la décision			
	Signature de conventions de locations pour l'Espace Stéphane Grappelli			
Date manifestation	Manifestation	Charges	Locations	Total
28.06.2025	Mariage	121.60	230.--	351.60

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-43_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

13.07.2025	Anniversaire	121.60	230.--	351.60
13.09.2025	Loto Bingo	114.30	261.--	375.30
27.09.2025	Mariage	175.20	850.--	1 025.20
22 au 25.05.2026	Bonsaï Club	655.20	0	655.20

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 31 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine WALTER

Michel SCHWEIGHOEFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Mertzwiller, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-43_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Commune de Mertzwiller



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 2025

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Date de convocation : 21 octobre 2025

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 17
Quorum : 9

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-44_2025DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 7
Procurations : 5

Présents :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire
Mme Valérie DENNI - Mme Dominique KERN — Adjointes
Mmes Sylvia ANDLAUER - Armelle WAECHTER - Martine WALTER
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMAN - Pierre ROESSNER -

Absents/Excusés :

Mmes Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER : *procuration M. SCHWEIGHOFFER* -
Annick SANDEL : *procuration Mme DENNI* - Véronique TONI
Mme Claudia ZIMMER : *procuration à Mme KERN*
MM. Stéphane LE RAY : *procuration Mme WAECHTER* - Daniel SCHALBER : *procuration M. GRAF*

44/2025 - Approbation d'un avenant pour le marché de travaux Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Lot 3 – Canalisations – Réseaux

L'objet du présent avenant concerne le marché de travaux MSP – Lot 3 – Canalisations – Réseaux, dont le titulaire du marché, signé le 02 octobre 2023, est SAS HERRMANN TP.

L'arrêté du permis de construire ayant interdit le déversement des eaux pluviales dans le réseau longeant la rue, initialement prévu, ces eaux pluviales ont dû obligatoirement être traitées par infiltration sur la parcelle.

Cette obligation a nécessité la réalisation d'espaces d'infiltration (au nombre de 3) et de mise en place de canalisations supplémentaires, objet de la plus-value.

Le montant initial du marché est de 38 985.60 € TTC.

Le montant de l'avenant est de 30 023.40 € TTC.

Le coût total du marché passera ainsi à 69 009.00 € TTC, soit une variation de 77.01151194 %.

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-44_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Vu la proposition d'avenant au lot n° 3 Canalisations – Réseaux,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **De valider la plus-value à hauteur de 30 023.40 € TTC**
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 proposé au lot n° 3 Canalisations – Réseaux avec SAS HERRMANN TP qui est titulaire du marché initial**
- **De charger M. le Maire des formalités nécessaires**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 31 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine WALTER

Michel SCHWEIGHOEFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Mertzwiller, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-44_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Commune de Mertzwiller



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 2025

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Date de convocation : 21 octobre 2025

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 17
Quorum : 9

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-45_2025DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 7
Procurations : 5

Présents :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire
Mme Valérie DENNI - Mme Dominique KERN — Adjointes
Mmes Sylvia ANDLAUER - Armelle WAECHTER - Martine WALTER
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMAN - Pierre ROESSNER -

Absents/Excusés :

Mmes Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER : *procuration M. SCHWEIGHOFFER* -
Annick SANDEL : *procuration Mme DENNI* - Véronique TONI
Mme Claudia ZIMMER : *procuration à Mme KERN*
MM. Stéphane LE RAY : *procuration Mme WAECHTER* - Daniel SCHALBER : *procuration M. GRAF*

45/2025 - Attribution de subventions

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les demandes de subvention présentées par diverses associations ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 09 décembre 2021 fixant les critères d'attributions des subventions communales ;
Vu le crédit de 32 000.- € inscrit au budget primitif 2025 voté le 04 avril 2025 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident d'attribuer les subventions pour travaux et investissements aux associations ci-après :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| • Société des Aviculteurs | 1 272.- € |
| • Paroisse Catholique | 2 000.- € |
| • Club de Tennis | 20 % des travaux d'investissement |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal par 5 voix pour, 7 voix contre (Mme Kern + Mme Zimmer par procuration, Mme Walter, M. Graf + M. Schalber par

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-45_2025DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025

procuration, M. Gunkel, M. Rosenmann) et 3 abstentions (Mme Waechter + M. Leray par procuration, M. Roessner) rejettent l'attribution des subventions aux associations pour licences 2025/2026

- Club de Badminton 1 020.- €
- Club de Tennis 1499.- € (auxquels sont déduits le coût pour les travaux d'investissement)

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé »

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 31 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine WALTER

Michel SCHWEIGHOEFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Mertzwiller, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-45_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Commune de Mertzwiller



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 2025

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Date de convocation : 21 octobre 2025

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 17
Quorum : 9

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-46_2025DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 7
Procurations : 5

Présents :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire
Mme Valérie DENNI - Mme Dominique KERN — Adjointes
Mmes Sylvia ANDLAUER - Armelle WAECHTER - Martine WALTER
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMAN - Pierre ROESSNER -

Absents/Excusés :

Mmes Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER : *procuration M. SCHWEIGHOFFER* -
Annick SANDEL : *procuration Mme DENNI* - Véronique TONI
Mme Claudia ZIMMER : *procuration à Mme KERN*
MM. Stéphane LE RAY : *procuration Mme WAECHTER* - Daniel SCHALBER : *procuration M. GRAF*

46/2025 - Décision modificative N°1 – budget Service Public Industriel Commercial Energie renouvelable (SPIC)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants relatifs au budget des communes ;
Vu le Code général de la fonction publique et les règles applicables aux services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 25 février 2025 créant un SPIC ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025, approuvant les statuts de la régie « Energie Renouvelable » ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025 approuvant le budget primitif pour le service d'Energie Renouvelable au titre de l'exercice 2025,
Vu la nécessité de doter certains articles de crédits supplémentaires afin d'assurer la bonne exécution des dépenses prévues ;
Considérant qu'il convient d'effectuer les ajustements budgétaires nécessaires dans le respect de l'équilibre budgétaire du budget principal vers le budget SPIC ;

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-46_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent les virements de crédits du budget principal au budget SPIC 2025 conformément au tableau ci-dessous :

	SPIC		
imputation	Libellé_Compte	BP	DM N°1
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	272 660,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	7 460,00	
2153	Installations à caractère spécifique	265 200,00	100 000,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	272 660,00	100 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	51 660,00	
1641	Emprunts en euros	221 000,00	
13181	Subvention d'équipement de la collectivité de rattachement		100 000,00
	RECETTES - DEPENSES	-	-
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	55 000,00	-
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	800,00	
618	Divers	124,00	
627	Services bancaires et assimilés	221,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 195,00	
023	Virement à la section d'investissement	51 660,00	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	55 000,00	-
706	Prestations de services	25 000,00	- 25 000,00
7741	Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	30 000,00	- 30 000,00
74	Subvention d'exploitation		55 000,00
	RECETTES - DEPENSES	-	-

- chargent M. le Maire, à défaut l'un de ses adjoints, de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public assignataire.

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 31 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine WALTER

Michel SCHWEIGHOEFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Mertzwiller, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision administrative. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
Mertzwiller, le 31 octobre 2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Commune de Mertzwiller



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 2025

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Date de convocation : 21 octobre 2025

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 17
Quorum : 9

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-47_2025DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 7
Procurations : 5

Présents :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire
Mme Valérie DENNI - Mme Dominique KERN — Adjointes
Mmes Sylvia ANDLAUER - Armelle WAECHTER - Martine WALTER
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMAN - Pierre ROESSNER -

Absents/Excusés :

Mmes Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER : *procuration M. SCHWEIGHOFFER* -
Annick SANDEL : *procuration Mme DENNI* - Véronique TONI
Mme Claudia ZIMMER : *procuration à Mme KERN*
MM. Stéphane LE RAY : *procuration Mme WAECHTER* - Daniel SCHALBER : *procuration M. GRAF*

47/2025 - Décision modificative N°1 – budget principal 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment :

- les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes,
- l'article L.2312-1 concernant le vote du budget et les décisions modificatives,
- les articles R.1612-11 et R.1612-12 relatifs aux virements de crédits,

VU le budget primitif de l'exercice 2025, adopté par délibération en date du 4 avril 2025,

VU la nécessité de doter certains articles du budget annexe SPIC de crédits supplémentaires afin d'assurer la bonne exécution des dépenses prévues,

CONSIDÉRANT que des crédits disponibles existent au budget principal 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'effectuer les ajustements budgétaires nécessaires dans le respect de l'équilibre budgétaire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuvent les virements de crédits du budget principal au budget annexe SPIC 2025 conformément au tableau ci-dessous :**

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-47_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

	BUDGET PRINCIPAL	
imputation	Libellé Compte	DM N°1
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00
2151	Réseau de voirie	- 100 000,00
20415342	Subvention d'équipement versées au budget annexe – bâtiments et installations	100 000,00
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00
65736221	Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	55 000,00
6411	Personnel titulaire	- 55 000,00

- **chargent M. le Maire, à défaut l'un de ses adjoints, de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public assignataire.**

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 31 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine WALTER

Michel SCHWEIGHOEFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Mertzwiller, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours sont prévus par le Code de justice administrative."

Accuse de réception en préfecture
recours contentieux par le
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Commune de Mertzwiller



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 2025

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Date de convocation : 21 octobre 2025

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 17
Quorum : 9

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-48_2025DE
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 7
Procurations : 5

Présents :

M. Michel SCHWEIGHOEFFER - Maire
Mme Valérie DENNI - Mme Dominique KERN — Adjointes
Mmes Sylvia ANDLAUER - Armelle WAECHTER - Martine WALTER
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Rémy ROSENMAN - Pierre ROESSNER -

Absents/Excusés :

Mmes Maryline DE CARVALHO - Emilie KETTERER : *procuration M. SCHWEIGHOFFER* -
Annick SANDEL : *procuration Mme DENNI* - Véronique TONI
Mme Claudia ZIMMER : *procuration à Mme KERN*
MM. Stéphane LE RAY : *procuration Mme WAECHTER* - Daniel SCHALBER : *procuration M. GRAF*

48/2025 - Autoconsommation collective – Adhésion à l'association LA PMO

Vu le rapport de la commission urbanisme élargie au Conseil Municipal du 23 septembre 2025 approuvant la mise en place d'une opération d'autoconsommation collective (ACC) au sein des bâtiments communaux,

Vu le code de l'énergie, articles L 315-2 et suivants, qui prévoit que les participants à une opération d'ACC, producteurs et consommateurs, doivent être liés par une PMO (Personne Morale Organisatrice),

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association LA PMO, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant son siège au 35 Route du Val de Quint 26 150 SAINT JULIEN EN QUINT.

L'association LA PMO a pour objet de favoriser le développement de l'autoconsommation collective d'électricité, conformément aux articles L.315-2 et suivant du code de l'énergie, sur le territoire français, à destination des collectivités, entreprises, professionnels, particuliers et toutes personnes ou organisation intéressées.

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-48_2025DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

A ce titre, elle est désignée comme Personne Morale Organisatrice (PMO) pour les opérations d'autoconsommation collective pour lesquelles elle est reconnue comme telle auprès des gestionnaires de réseau public de distribution.

En adhérant à LA PMO, la commune de Mertzwiller la désigne comme Personne Morale Organisatrice pour son opération d'autoconsommation collective.

Le droit d'entrée est de 100 € / participant (producteur ou consommateur)

La cotisation annuelle est de 1€ / kWc de production pour les participants de l'opération, à charge du producteur.

La PMO (Personne Morale Organisatrice) remplit les fonctions suivantes :

- Lier les participants de l'opération ACC, producteurs et consommateurs
- Communiquer avec le gestionnaire de réseau (ES)
- Être un espace privilégié de gestion entre producteurs et consommateurs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 10 voix pour, 4 voix contre (M. Schweighoffer + Mme Ketterer par procuration, Mme Denni + Mme Sandel par procuration) et 1 abstention (Mme Andlauer) :

- **D'adhérer à l'association La PMO et approuver les statuts de l'association et le règlement intérieur présentés en annexe**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

POUR EXTRAIT CONFORME
Mertzwiller, le 31 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine WALTER

Michel SCHWEIGHOEFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Mertzwiller, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-216702910-20251027-48_2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025